



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

**Procurations** : Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX  
M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET  
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX  
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h33

**Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35<sup>ème</sup>).

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : adjoint administratif polyvalent.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-4, II de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-4,

Considérant le tableau des emplois modifié, prenant en compte la création de cet emploi :

**Mairie - Administration**

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
<b>A</b>	<b>Directeur Général des services</b>	<b>1</b>			Emploi fonctionnel poste vacant
<b>A</b>	Attaché principal	<b>1</b>			poste vacant
<b>A</b>	Attaché	<b>1</b>	1-TC	1-TC	
<b>B</b>	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>1</b>			poste vacant
<b>B</b>	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>1</b>	1-TNC		
<b>B</b>	Rédacteur	<b>2</b>		1-TC	1 poste vacant
<b>C</b>	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>1</b>	1-TNC		
<b>C</b>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>2 + 1 = 3</b>	1-TC		1 TC poste vacant 1 TC crée au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>C</b>	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>4</b>	3- TNC		1 TNC Vacant

**Police municipale**

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
<b>B</b>	Chef de service de police municipale	<b>1</b>			poste vacant
<b>C</b>	Brigadier-Chef Principal	<b>2</b>	<b>1 TC</b>		+ 1 TC pourvu au 1 <sup>er</sup> septembre 2021
	Agent de police municipale	<b>1</b>	<b>TC</b>		poste vacant

**Service Moyens Généraux – Mairie - Ecoles**

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
C	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1 TC		
C	Adjoint Technique Territorial	4	2 - TC 2 - TNC		
C	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles mater-nelles	1	1 -TC		

**Service Technique**

Catégorie	Grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
A	Ingénieur Principal	1	1 - TC		
C	Agent de Maîtrise Principal	3	2 - TC	1 - TC	
C	Agent de Maîtrise	4	3 - TC		1 poste vacant
C	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 - TC		Cimetière
C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	4 - TC		1 poste vacant
C	Adjoint Technique Territorial	5	1- TC 1 - TNC		3 postes vacants

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire,**
- **DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus,**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le quinze décembre deux mil vingt deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX.

